

Limites maximales de rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale pour 2016.

Proposition du Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA à l'attention de l'Assemblée générale du 29 avril 2015

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA propose à l'assemblée générale de fixer de la manière suivante la limite maximale des rémunérations des 4 Administrateurs et du Directeur général :

- Aucune augmentation des honoraires d'administrateur montant global maximal fixé à 85'000.- CHF.
- Aucune augmentation de la rémunération totale y compris charges sociales, montant maximal fixé à 279'500.- CHF.

Le Conseil d'administration